

## **Précisions concernant la liste des actions du PAA pouvant être financées dans le Programme services-conseils**

- Est-ce qu'on peut financer la prise d'échantillons de sols dans le Programme services-conseils (PSC)?

La prise d'échantillons de sols liée à la réalisation ou à la mise à jour de PAEF ou de PAER n'est pas admissible au financement du PSC. Dans le cadre d'une évaluation de l'état des sols, si un échantillonnage permet de mesurer l'infiltration, la densité et la stabilité structurale ou l'évaluation de la compaction, celui-ci est admissible au financement. Dans le cadre d'un accompagnement et suivi, la prise d'échantillons de sol pour la réalisation de tests de nitrate est admissible au financement de certaines actions (voir le document « Liste des actions du PAA admissibles à l'aide financière du MAPAQ pour 2014-2015 »). Pour d'autres types d'échantillonnages, ils sont admissibles s'ils peuvent aider l'entreprise à réaliser les objectifs d'une action admissible au financement du PSC. Cette intervention doit être en cohérence avec les objectifs agroenvironnementaux d'une action donnée. Le dispensateur de services-conseils doit être en mesure de justifier ses interventions au MAPAQ dans le cadre d'un contrôle de conformité.

- Est-ce que dans l'action 751, le producteur peut adopter de nouvelles pratiques uniquement dans les méthodes préventives sur plusieurs années?

Oui. Le conseiller peut effectivement accompagner l'exploitant pour intégrer diverses méthodes préventives sur plusieurs années. Par exemple, la rotation des groupes de pesticides la première année, le nettoyage de la machinerie la deuxième année et les choix de site de plantation en troisième année. Mais nous espérons toutefois que, selon l'ampleur des services-offerts en lien avec ces pratiques, l'entreprise puisse introduire plus d'une de ces pratiques par année.

- Peut-on mieux définir ce qui est exclu du financement de l'accompagnement et du suivi en ce qui concerne le PAEF et le PAER?

La réalisation du PAEF ou du PAER, les travaux et les documents nécessaires à leur confection (prise de données, plan de ferme, programme de fertilisation, etc.) de même que leur mise à jour ne sont pas admissibles au financement du PSC. Les explications du contenu de ces documents (le « quoi ») lors de leur remise à l'exploitant ne sont également pas admissibles au financement de ce programme. À la suite de cette étape, certains conseils sont admissibles au financement du PSC, notamment ceux concernant le « pourquoi » et le « comment » mettre en place ou réaliser des éléments identifiés, par exemple, dans l'action 459 (ex. : démontrer le bien-fondé du fractionnement des engrais minéraux et proposer des techniques efficaces et performantes selon la situation de l'entreprise).